**5. Mesurer les effets redistributifs d’une réforme structurelle : le cas du régime général (comptes notionnels).**

Dans cette partie, nous analysons les effets redistributifs d’une réforme systémique. Nous nous concentrons à nouveau sur le scénario de réforme en compte notionnel. Par ailleurs, le scénario de transition ne prenant pas en compte la différence des taux de cotisations passées dans la valorisation des droits acquis, nous présentons les résultats pour le régime général seulement. Le champ est donc limité dans cette partie aux individus ayant travaillé uniquement dans le secteur privé. Une analyse des effets redistributifs au niveau général nécessite de traiter en amont la question des différences de taux de cotisation entre régime dans le système actuel, et fera l’objet d’un approfondissement ultérieur.

\begin{figure}[!ht]

\caption{Pension avant et après la réforme}

\label{hw16-74}

\begin{center}

\includegraphics[width=11cm,height=6.5cm]{Graphiques/Graphe6-1.png}\\[0pt]

\end{center}

{\footnotesize {\textsc{Sources:} \PENSIPP 0.0} } \\

{\footnotesize {\textsc{Champ:} Individus liquidants entre 2015 et 2050 ayant cotisé uniquement au régime général} }

\end{figure}

Ce graphique représente la pension à liquidation après réforme en fonction de la pension à liquidation après réforme, chaque point correspondant à un individu du champ, les liquidants du régime général. Nous considérons qu’un individu est gagnant avec la réforme si le point se trouve au-dessus de la droite à 45°.

Notons tout d’abord que les pensions à liquidations semble en moyenne sont en moyenne plus élevés Notons tout d’abord que les pensions à liquidations sont en moyenne plus élevés (les points sont en majorité au-dessus de la première bissectrice sur le graphique ??). En effet, la réforme simulée a un impact positif, au sens d’une pension à liquidation plus élevée, pour 55\% des salariés du privé liquidant entre 2015 et 2050. Le gain moyen sur toute la période est de 620 euros (+13\%). Cet effet positif de la réforme sur le niveau de pension moyen des salariés du privé n’est sans doute pas très pertinent, car il vient sans doute du fait que le taux de cotisation appliqué pour les salariés du privé (23\%, sans compter les avantages non contributifs) est plus élevé que le taux réels, et ne serait sans doute pas à ce niveau si l’on appliquait un taux différent pour chaque régime. Nous allons donc mettre l’accent sur l’effet redistributifs au sein du régime général, en laissant de côté pour l’instant l’analyse à un niveau plus agrégé.

A première vue sur le graphique, la réforme semble bénéficier le plus aux individus au bas de la distribution et aux individus au haut de la distribution. Les individus du milieu de la distribution semblent moins avantagés.

Ce constat est confirmé par le tableau ??. Le gain moyen de la réforme, au sens de la différence entre la pension à liquidation dans le nouveau système et dans le système actuelle, est calculé pour chaque décile de pension (sur la base de la distribution des pensions à liquidation dans le système actuel). Il apparaît que l’effet est positif pour les quatre premiers déciles et pour le dernier décile également. L’effet le plus important est pour le premier décile (en terme

\begin{table}[h]

\caption{Gains à la réforme par décile}

\vspace{0.3 cm}

{\begin{tabular}{|c|c|c|c|c|c|c|c|c|c|c|}

\hline

& D1 & D2 & D3 & D4 & D5 & D6 & D7 & D8 & D9 & D10 \\

\hline

Gains en euros & 2433 & 4845 & 3510 & 1297 & -802 & -1595 & -1857 & -2024 & -2936 & 2109\\

\hline

Gains en pourcentage & 68.5\% & 57.1\% & 25.3\% & 7.1\% & -3.6\% & -6.5\% & -6.7\% & -6.4\% & -7.8\% & 2.9\% \\

\hline

\end{tabular}}

{\footnotesize {\textsc{Sources:} \PENSIPP 0.0} } \\

{\footnotesize {\textsc{Champs:} Individus liquidants entre 2015 et 2050 ayant cotisé uniquement au régime général} } \\

{\footnotesize {\textsc{Lecture:} Le gain moyen de la réforme pour les individus du premier décile est de 2433 euros, soit un gain de 68,5% par rapport au scénario de référence} }

\end{table}

La réforme semble donc se faire au bénéfice des pensions les plus basses. Du point de vue de la priorité aux plus démunis, la réforme simulée semble donc équitable. Cependant, les individus aux pensions les plus élevées sont également parmi les plus grands bénéficiaires de la réforme, ainsi nous ne pouvons pas conclure univoquement que la réforme réduit les inégalités  de pension.

Par ailleurs, il est difficile à ce stade de comprendre les mécanismes à l’oeuvre. En effet, différents éléments déterminent les effets redistributifs de la réforme : le changement de mode de calcul des pensions (le cœur du système), les choix de simulations notamment le taux de cotisations appliqué aux salaire, et enfin les avantages non contributifs mis en place. Plusieurs explications peuvent être proposées pour rendre compte des résultats observés.

Tout d’abord, le système en comptes notionnels supprime de facto les mécanismes de redistribution implicite, liés aux règles de calcul des pensions, dans le système actuel (règle des 25 meilleures années, etc.). Aubert et Bachelet (2012) ont ainsi mis en évidence que ces dispositifs étaient régressifs, bénéficiant à la moitié supérieure de la distribution, mais pas au dernier décile pour lequel le plafonnement de la pension au régime général venait limiter ces effets. On retrouve ce profil de bénéficiaires et de perdants aux comptes notionnels dans notre scénario de réforme. En effet au tableau ??, il apparaît que la moitié supérieure de la distribution est désavantagée par la réforme, à l’exception du premier décile.

Deuxièmement, le choix du taux de cotisation unique dans le scénario envisagé a des conséquences redistributives importantes : en appliquant un taux moyen de cotisation identique, quelle que soit la période passée et quelle que soit la tranche de salaire, on tend naturellement à avantager ceux qui ont aujourd’hui des taux de cotisation plus faibles. Par exemple, les cadres cotisent aujourd’hui à un taux plus faible sur les tranches supérieures de salaire – ce fait était encore plus marqué dans le passé – et nous leur donnons le même taux de cotisation (et donc les même droits) que pour les salaires sous plafond \footnote{Cette approche pourrait être modifiée dans une version ultérieure de ce travail en utilisant des taux de cotisation différents selon les régimes et les tranches de salaire, au moins pour refléter les droits passés effectivement cotisés.}. En effet, aujourd'hui, le taux sous plafond est de 25\% du brut, alors qu'au-dessus on est à 20,3\% pour les cadres. Prendre un taux de cotisation unique de 23\% pour tout le monde en CN revient à baisser les pensions sous plafond et à augmenter celles au-dessus. Du fait de nos hypothèses de simulation, nous avantageons donc mécaniquement les individus qui ont une part plus importante de salaire au dessus du plafond.

Une analyse précise des effets redistributifs d’une réforme en compte notionnel implique donc d’affiner les choix sur les taux de cotisations appliqués (en rétrospectif et en prospectif) aux différentes catégories de la population. C’est d’autant plus le cas si l’on souhaite intégrer à l’analyse l’ensemble du système de retraite. Ainsi pour les fonctionnaires, l’application d’un taux unique à 27\% sur l’ensemble du salaire conduit mécaniquement à en faire des perdants de la réforme.

Une autre question importante est de comprendre l’effet des dispositifs redistributifs que l’on a mis en place. Ceux-ci n’influent les effets redistributifs de la réforme que si leur incidence n’est pas uniforme dans la population. La majorité des avantages non contributifs modélisés n’ont pas directement un objectif de redistribution, mais de compensation des accidents de carrières (périodes assimilées), de compensation de l’impact de la maternité sur la carrière des mères (MDA, AVPF), ou de redistribution vers les couples ayant eu des enfants (bonification pour enfants). Si le minimum contributif ou les périodes assimilées sont susceptibles d’être plus ciblés pour les pensions les plus basses, il est difficile de savoir *a priori* quel peut être le rôle des ANC dans les effets redistributifs de la réforme. Cependant, l’effet des dispositifs non contributifs sur le gain à la réforme ne peut s’interpréter de manière simple : il s’agit de l’effet relatif des dispositifs dans l’ancien et le nouveau régime. Pour mesure l’impact redistributif des mécanismes mis en place, nous comparons l’impact des dispositifs non contributifs dans le scénario de référence et l’impact des dispositifs dans le scénario CN. Le graphique 6.2 présente l’effet des dispositifs non contributifs par décile, dans le scénario de référence et dans le scénario compte notionnel. Pour calculer cet effet, nous comparons pour les deux scénario la pension moyenne avec ou sans avantages non contributifs.

\begin{figure}[!ht]

\caption{Pension avant et après la réforme}

\label{hw16-74}

\begin{center}

\includegraphics[width=11cm,height=6.5cm]{Graphiques/Graphe6-2.png}\\[0pt]

\end{center}

{\footnotesize {\textsc{Sources:} \PENSIPP 0.0} } \\

{\footnotesize {\textsc{Champ:} Individus liquidants entre 2015 et 2050 ayant cotisé uniquement au régime général} }\\

{\footnotesize {\textsc{Lecture:} Pour les individus du premier décile, les avantages non contributifs augmentent la pension en moyenne de 47\% dans le système actuel, et de 58\% dans le système en comptes notionnels} }

\end{figure}

Les avantages non contributifs apparaissent donc plus redistributif dans le scénario en compte notionnel, dans le sens où, par rapport au ils bénéficient plus aux individus du premier décile, et moins aux individus du dernier décile. Les avantages non contributifs semblent donc jouer un rôle important dans les gains à la réforme pour les individus du premier décile.

Enfin, dans le cadre d’une réflexion globale sur les réformes structurelles du système de retraite, nous pouvons comparer les effets redistributifs des deux scénarios de transitions en compte notionnels étudiés dans ce document, avec ou sans avantages non-contributif.

Instaurer un taux de cotisations contributives plus bas et utiliser le surcroit de cotisations (ou l’impôt) pour financer des avantages non contributifs a pour effet logique de renforcer la redistribution du système. En effet dans le scénario avec un taux unique de cotisation à 25.8% et aucuns avantages non contributifs, la redistribution vers les hauts salaires (au-dessus du plafond) joue encore plus. Le graphique ?? compare ainsi les rapports interdéciles pour les trois scénarios étudiés dans ce document : le scénario de référence simulant le système actuel, le scénario de transition sans avantages non contributifs avec un taux de cotisation à 25,8%, et le scénario avec un taux de cotisation à 23% et une traduction des avantages non contributifs dans le nouveau système. Il apparaît que, sans traduction des avantages non contributifs, les écarts de pensions se creusent (le rapport D9/D1 double avec la réforme). Cela correspond au passage d’un système dans lequel la part non contributive est importante à un système purement contributif. En revanche, l’introduction des avantages non contributifs dans un système en compte notionnel réduit la dispersion des pensions par rapport au système actuel.

\begin{figure}[!ht]

\caption{Pension avant et après la réforme}

\label{hw16-74}

\begin{center}

\includegraphics[width=11cm,height=6.5cm]{Graphiques/Graphe6-2.png}\\[0pt]

\end{center}

{\footnotesize {\textsc{Sources:} \PENSIPP 0.0} } \\

{\footnotesize {\textsc{Champ:} Individus liquidants entre 2015 et 2050 ayant cotisé uniquement au régime général} }\\

{\footnotesize {\textsc{Lecture:} Dans le système actuel, la pension moyenne liquidation pour les individus du neuvième décile est 7,11 fois plus grande que la pension moyenne des individus du premier décile. } }

\end{figure}